LES INFORMATIONS PRATIQUES

DATES

Jeudi 2, lundi 6 et jeudi 9 mars 2017

LIEU

artos, Avenue de Morges 26, 1004 Lausanne – 2^{ème} étage bus n°3 et 21 depuis la gare CFF – arrêt Chauderon puis 300m à pied

bus n°17 depuis St-François – arrêt Recordon

HORAIRES

9h00 - 12h00 (a.m) / 13h30 - 17h00 (p.m) (18 heures de cours)

COÛT

CHF 550.- * / 10% de réduction pour les membres *artos*. *Ce cours peut être pris en charge par certaines caisses de chômage. Se renseigner auprès de son conseiller ORP.

PLUS D'INFOS

+41 21 621 80 60 / 61 / 63 admin@artos-net.ch . www.artos-net.ch

LES CONDITIONS

L'inscription se fait à l'aide d'un formulaire que vous trouverez sur www.artos-net.ch à la rubrique formations/droit suisse pour le spectacle vivant.

Dès réception de la **confirmation d'***artos*, envoyée par courrier électronique, et une fois votre paiement effectué, votre inscription sera définitive.

En cas d'annulation par *artos*, le montant est remboursé. Pour garantir une bonne qualité d'échange durant le cours, le nombre de participants est limité.

Une **attestation** est délivrée aux participants ayant suivi la totalité de la formation.

LES FORMATIONS

Depuis sa création en 1996, l'association *artos* contribue au développement des métiers du spectacle et de la culture.

artos a initié, en partenariat avec les Universités de Lausanne et Genève, un Diplôme de formation continue en gestion culturelle et a mis sur pied le Brevet fédéral de technicien-ne du spectacle et le CFC de techniscéniste.

artos organise aussi une série de cours de formation continue dans les domaines de la gestion et de la technique du spectacle vivant :

Autres formations organisées une ou plusieurs fois par année :

- Sensibilisation à la gestion de projets culturels
- Faire de sa communication orale un art
- · Communication avec les médias
- Comptabilité dans le spectacle vivant
- Point Information : éclairage juridique autour d'une thématique RH

Informations détaillées sur le contenu et dates des sessions mises à jour régulièrement sur www.artos-net.ch



Avenue de Morges 26/ CH-1004 Lausanne T. +41 21 621 80 60 / 61 / 63 admin@artos-net.ch / www.artos-net.ch

LE DROIT SUISSE POUR LE SPECTACLE VIVANT

Mars 2017 / Lausanne



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce cours enseigne les bases légales applicables au spectacle vivant en droit suisse. Il permet d'identifier les éléments essentiels, de connaître les dispositions légales et de les appliquer au domaine des arts vivants. Cette formation est illustrée par de nombreux exemples pratiques permettant de comprendre les enjeux et les difficultés du droit. Elle est animée par des juristes et des professionnels des arts vivants aux compétences multiples et qui rendent cette matière dense accessible. Le cas concret d'un spectacle et de ses diverses étapes (création, production, exploitation) servira de « fil rouge » à tous les intervenants.

LES THEMES DEVELOPPES

- Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène :
- · Le droit d'auteur spécifique à la musique :
- · Le droit du travail et ses contrats ;
- · L'engagement des travailleurs résidant à l'étranger :
- Le contrat de cession et de coproduction ;
- · L'impôt à la source.

LE PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse principalement aux directeurs, responsables, artistes, administrateurs de compagnie qui proviennent du théâtre, de la danse, de festivals et/ou de toute structure culturelle des arts vivants. Le cours est destiné aux professionnels désirant acquérir ou consolider leurs connaissances dans ces différents domaines.

LES INTERVENANTS

(Par ordre d'apparition dans la formation)

- Sandra Gerber Bugmann, responsable du service juridique, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- <u>Magali Meylan</u>, collaboratrice du département scène, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- <u>Nadia Demont</u>, collaboratrice du département clientèle, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- <u>Nicolas Pont</u>, responsable du service juridique, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- Nicolas Marthe, avocat, spécialiste en droit du travail, Etude de M. Nicolas Marthe
- <u>Patrick Mangold</u>, avocat, spécialiste en droit du travail et expériences dans les arts vivants
- Réjane Chassot, avocate et co-fondatrice de Highlaw Production
- <u>Barbara Giongo</u>, chargée de production et de diffusion au sein de la Compagnie L'Alakran
- <u>Fabrice Bernard</u>, fondateur Headstrong Music, administrateur du Théâtre de l'Octogone

Jeudi 2 mars 2017

Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène (a.m)

Sandra Gerber Bugmann et Cécile Buclin Présentation du cas pratique commun. Principes généraux du droit d'auteur, gestion collective du droit de représentation, autorisation de représentation et contrats, paiement des droits d'auteur.

Le droit d'auteur spécifique à la musique (p.m)

Nadia Demont et Nicolas Pont

Aperçu théorique du droit d'auteur et mise en pratique par l'exemple commun.

Le droit du travail et ses contrats

Nicolas Marthe et Patrick Mangold

Droits et obligations de l'employeur, du travailleur et fin des rapports de travail.

L'engagement des travailleurs résidant à l'étranger.

Le contrat de cession et de coproduction (a.m)

Réjane Chassot et Barbara Giongo

Pertinence de l'utilisation d'un contrat du point de vue juridique et pratique, analyse d'un contrat de cession et d'un contrat de coproduction, commentés à l'aide du cas pratique commun.

L'impôt à la source (p.m)

Fabrice Bernard

Obligations de l'employeur, des personnes concernées, de la prestation imposable ainsi que du calcul de l'impôt. Les spécifités du Canton de Vaud sont abordées et celles des autres cantons également évoquées.